

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : EAU REGENERATRICE
Type de produit : Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
4040 Herstal BELGIUM
Tel : +32/4/248.86.60
Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F; R11
T; R23/24/25-R39/23/24/25

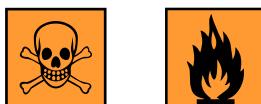
Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 - Danger (CLP : STOT SE 1)
• Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (CLP : Flam. Liq. 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: T : Toxique
F : Facilement inflammable
• Phrase(s) R : R11 : Facilement inflammable.
R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
• Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone

EAU REGENERATRICE
0179
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

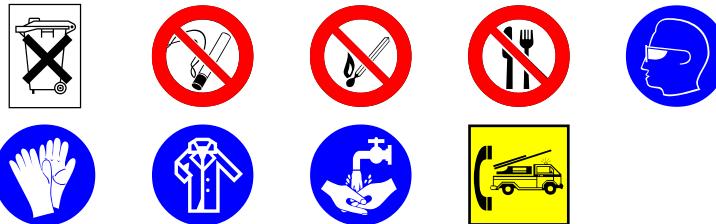
contaminée et la garder au repos.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
• Pictogramme(s) de danger

• Code de pictogrammes de danger : SGH02 - SGH06 - SGH08

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H331 - Toxique par inhalation.
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)

• Conseils de prudence
- Généraux
: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- Prévention
: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

- Intervention
: P309 - EN CAS d'exposition ou d'un malaise:

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- Stockage
: P404 - Stocker dans un récipient fermé.

P405 - Garder sous clef.

- Considérations relatives à l'élimination
: P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants
Composants
: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Méthanol	: > 50 %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	----	F: R11 T: R23/24/25-39/23/24/25
Acide oxalique	: < 10 %	144-62-7	205-634-3	607-006-00-8	----	Xn; R21/22

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Somnolence. Faiblesse. Maux de tête. Etourdissements. Nausées. Vomissement. Diminution de l'acuité visuelle. Dans les cas extrêmes, mort.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Un feu de méthanol peut ne pas être visible à l'oeil nu.
Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Facilement inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Ecartez toute source éventuelle d'ignition. Ne pas fumer.

Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes même mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. (Danger d'explosion possible.) Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général

: Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

Manipulation

: Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection

: Veiller à une bonne mise à la terre.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Stockage - à l'abri de

: Sources de chaleur. Magnésium. Oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 260 (Peau.)
Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 200 (Peau.)

8.1. Paramètres de contrôle

Contrôle de l'exposition

: Le méthanol peut ne pas être détecté à l'odeur avant la limite dangereuse d'exposition.



- Protection respiratoire

: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection de la peau

: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

- Protection des yeux

: Lunettes.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures techniques de protection

: Familiariser le personnel à l'usage correct des équipements de protection respiratoire.

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Hygiène industrielle : Une extraction locale et une ventilation générale sont toutes deux indispensables afin d'éviter l'accumulation de mélanges de vapeurs ou de poussières inflammables.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide.

Couleur : Incolore.

• Odeur

Odeur : Alcool.

• Seuil olfactif

• pH

pH : Acide.

• Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C]

• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

• Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 6

• Taux d'évaporation

• Inflammabilité

• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

• Pression de vapeur

• Densité de vapeur

Densité de vapeur relative (air=1)

• Densité relative

Densité relative, liquide (eau=1)

Densité : 0,85-0,95

• Solubilité

Solubilité dans l'eau : Complète.

• Coefficient de partage : n-octanol / eau

• Température d'auto-inflammabilité

• Température de décomposition

• Viscosité

• Propriétés explosives

• Propriétés comburantes

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Les mélanges aqueux contenant aussi peu que 21% (en vol.) de méthanol sont encore inflammables (point-éclair inférieur à 40°C).

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Oxydant. Magnésium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : 15000 - 20000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 85

CH-Gifkl. : 3

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 100

IC50 72h Algues [mg/l] : > 100

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : > 15000

L.idus LC50 (mg/l) : 1880

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Classe WGK (Allemagne) : 1

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale

No. ONU : 1230

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



: 3 : Liquide inflammable.
6.1 : Matières toxiques.

Transport terrestre

ADR/RID : Groupe : II
Classe : 3

No. I.D. : 336

Désignation officielle de transport : UN1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II, (D/E)

- ADR Classe : 3

- Groupe d'emballage ADR : II

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 3

- Groupe d'emballage IMO : II

- IMDG-Pollution marine : NO -

- N° de fiche de sécurité : F-E S-D

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 307
Packaging instructions passenger: 305

- Désignation officielle de transport : METHANOL

- IATA - Classe ou division : 3

- Groupe d'emballage IATA : II

14.4. Groupe d'emballage

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 0

Date : 27 / 12 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

EAU REGENERATRICE

0179

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Révision - Voir : *

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document